



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/767
17 décembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-huitième session
Point 9 de l'ordre du jour

DEBAT GENERAL

Note verbale datée du 16 décembre 1993, adressée au
Secrétaire général par le Représentant permanent
d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à l'allocution prononcée par S. E. le Président Jean-Bertrand Aristide devant l'Assemblée générale le 28 octobre 1993, a l'honneur de demander qu'une partie de cette allocution soit remplacée par le texte ci-joint (voir annexe).

Le Représentant permanent d'Haïti saurait gré au Secrétaire général de bien vouloir publier cette note ainsi que son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale.

ANNEXE

Première partie de l'allocution prononcée par
le Président de la République d'Haïti devant
l'Assemblée générale le 28 octobre 1993

Je suis heureux de saluer l'Assemblée au nom du peuple haïtien. Uni au Premier Ministre Robert Malval, aux ministres et aux diplomates haïtiens ici présents, j'adresse mes remerciements aux Nations Unies et à tous ceux qui nous accompagnent vers la restauration de la démocratie en Haïti.

Un merci bien particulier au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains, au Président Bill Clinton, aux Envoyés spéciaux, M. Dante Caputo et l'Ambassadeur Lawrence Pezzullo, aux quatre pays amis : le Canada, la France, le Venezuela et les Etats-Unis.

Je ne saurais oublier tous les autres amis qui nous sont si chers, ceux de l'Afrique et ceux de la Caraïbe, de l'Amérique, de l'Europe et de l'Asie qui nous ont réservé un accueil si chaleureux.

En 1492, les peuples d'Afrique atteignirent le Nouveau Monde. Déjà la moitié d'un millénaire s'est écoulé! Cinq cents ans d'histoire où foisonnent les semences culturelles et libératrices. De 1791 à 1804, sous l'impulsion de Toussaint Louverture et de Jean-Jacques Dessalines, Haïti conquiert son indépendance, et la sève de la liberté est devenue sang de notre sang, chair de notre chair. Nous vivons. Haïti vivra. Haïti c'est nous. Nous sommes Haïti.

Vicissitudes! Certes. Il y en a eu. Il y en a. Pourtant, rien ne peut nous empêcher de défendre nos droits inaliénables et imprescriptibles à la vie, à la liberté et à la recherche du bonheur, conformément à notre Acte d'indépendance de 1804 et à la Déclaration universelle des droits de la personne de 1948.
